

New York, le 11 avril 2013

**S.E. M. Le Président Paul Biya
Cameroun**

Votre Excellence,

Nous avons l'honneur de vous écrire au nom de la Coalition pour la Cour Pénale Internationale (CCPI), un réseau mondial d'organisations de la société civile présentes dans 150 pays œuvrant pour une CPI juste, efficace et indépendante et un meilleur accès à la justice pour les victimes de génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

Dans le cadre de sa Campagne de Ratification Universelle du mois d'avril 2013, la Coalition exhorte le Cameroun à ratifier le Statut de Rome le plus rapidement possible. En ratifiant le Statut de Rome, le Cameroun deviendra un État partie de la Cour pénale internationale, pierre angulaire du système capitale de justice internationale. Étant donné l'importance du rôle joué par le Cameroun en Afrique, et particulièrement, dans la sous-région de l'Afrique Centrale, l'heure est venue pour le Cameroun de prendre cette mesure importante de rejoindre la Cour.

Comme vous le savez, le Statut de Rome est entré en vigueur en juillet 2002 et bénéficie désormais du soutien de près de deux-tiers des nations du monde. Jusqu'à présent, 122 États ont ratifié le Statut de Rome, dont 33 sont des nations africaines. Bien que cela représente une réussite remarquable, continuer à garantir l'acceptation universelle de la Cour reste un objectif important pour garantir l'efficacité de la CPI dans l'obtention de la justice pour les crimes graves, peu importe où ils sont commis.

Nous saluons l'engagement permanent de votre pays envers la CPI et le système de justice internationale, lequel s'est reflété lorsque le Cameroun a accueilli le séminaire régional de la CPI en octobre 2010. La ratification par le Cameroun de conventions des Nations unies et des lois correspondantes, telles que la Conventions des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée et la *Loi n° 2005 / 015 du 29 décembre 2005 relative à la lutte contre le trafic et la traite des enfants* est également encourageante. Ces actions, et bien d'autres, contre l'impunité et en faveur de la justice et des droits de l'homme mettent le Cameroun sur la bonne voie pour ratifier le Statut de Rome, sans retard.

Votre Excellence, je vous encourage, ainsi que votre gouvernement, à ratifier le Statut de Rome dès que possible et aligner pleinement la législation du Cameroun sur toutes les dispositions du Statut de Rome afin de devenir une partie importante de ce système de justice internationale tant nécessaire.

Sincèrement,



Brigitte Suhr
Directrice des programmes régionaux de la CCPI



Francis Dako
Coordinateur pour l'Afrique de la CCPI

CC:

S.E. PHILEMON YANG

Premier ministre du Cameroun

S.E LAURENT ESSO

Ministre de la Justice et garde des sceaux

HON. CAVAYE YEGUIE DJIBRIL

Président de l'Assemblée nationale